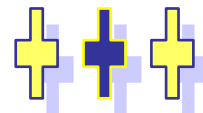


02-40-49-42-77

menageservice-nantes@orange.fr



**Service à Domicile
A Nantes depuis plus de 20 ans !**



Lettre d'information semestrielle

Le Bulletin

2eme semestre 2017

PREVENTION DES RISQUES CHEZ LES AIDES MENAGERES

Les aides à domicile sont soumises à un certain nombre de risques dont certains peuvent entraîner des maladies professionnelles.

Nous reconnaissons plusieurs catégories de risques :

- ◆ les risques organisationnels : déplacements chez plusieurs clients dans la même journée
- ◆ les risques augmentant la charge mentale : consignes chez le client imprécises, difficultés de la communication, isolement professionnel, manque de reconnaissance...
- ◆ les risques physiques : postures et gestes répétitifs (déplacement du mobilier, appareils ménagers)...
- ◆ les risques de chutes : transport du matériel, escaliers, travaux en hauteur...
- ◆ les risques liés à l'utilisation de matériel : matériels défectueux, vetustes, fer à repasser, produits irritants, corrosifs...

Ménage Service souhaite faire de la prévention auprès des aides ménagères mais aussi auprès de nos clients.

Nous pouvons vous proposer quelques conseils pour la réduction des risques :

- ◆ en ce qui concerne l'organisation de la prestation : regrouper les interventions d'un même quartier sur la même journée afin d'éviter les trajets
- ◆ en ce qui concerne la charge mentale : bien définir les consignes avec le client, effectuer des suivis avec le client et la Chargée de Secteur, informer quand cela ne va pas mais aussi lorsque vous êtes satisfaits
- ◆ en ce qui concerne les risques physiques : alterner les tâches pour éviter les gestes répétitifs, éviter le transport des charges lourdes

- ♦ en ce qui concerne les chutes : dégager les sols au maximum, dans l'idéal avoir un aspirateur pour chaque niveau, fournir le matériel adéquat (marche-pied, raclette pour les vitres...)
- ♦ en ce qui concerne les risques liés au matériel : fournir du matériel en bon état de marche, utiliser au maximum des produits d'entretien bio et moins nocif pour la santé.

Pour conclure, nous espérons vous sensibiliser au bien être des aides ménagères en nous aidant à les faire travailler dans des bonnes conditions physiques et mentales.



La Télégestion

Dans le cadre de notre démarche qualité, nous demandons à nos aides ménagères de pointer en arrivant et en partant de votre domicile. Si elle ne peuvent pas utiliser votre téléphone, elles doivent remplir une fiche d'intervention papier. Cette fiche doit rester à votre domicile et être **signée en fin de mois par la salariée et vous-même**.

SUSPENSIONS DES INTERVENTIONS

Le client doit informer l'association de ses absences pour la bonne gestion des plannings :

- **pour les absences ponctuelles (hors vacances scolaires), prévenir une semaine auparavant, par téléphone ou par mail.**
 - **pour les vacances scolaires, prévenir trois semaines à l'avance, à l'aide du coupon réponse** figurant en bas du courrier qui vous sera envoyé avant chaque vacances scolaires (courrier ou mail).
- Les absences pour cas de force majeure** devront être signalées par simple appel téléphonique en précisant le motif.

Lorsque le client ne prévient pas l'association d'une absence, dans les délais précités, la totalité de la prestation prévue lui sera facturée et comptabilisée comme temps de travail à notre salariée.

Pour rappel, les congés 2017-2018 sont :

- vacances Toussaint : du 21/10 au 05/11/2017
- vacances Noël : du 23/12 au 07/01/2018
- vacances Hiver : du 24/02 au 11/03/2018
- vacances Printemps : du 21/04 au 07/05/2018
- début des vacances d'été le 07 juillet 2018

LES FORMATIONS FIN 2017

Cette année, plusieurs formations sont prévues pour nos aides ménagères :

- **Formation 1^{er} Secours** : apprendre les gestes qui sauvent : jeudi 12 octobre
- **Formation Gestes et Postures pour la prévention du mal de dos** : vendredi 15 décembre

Les Chargées de Secteur vous contacteront si vous êtes concernés.